

LE MAGAZINE DU GRAND AUXERRE

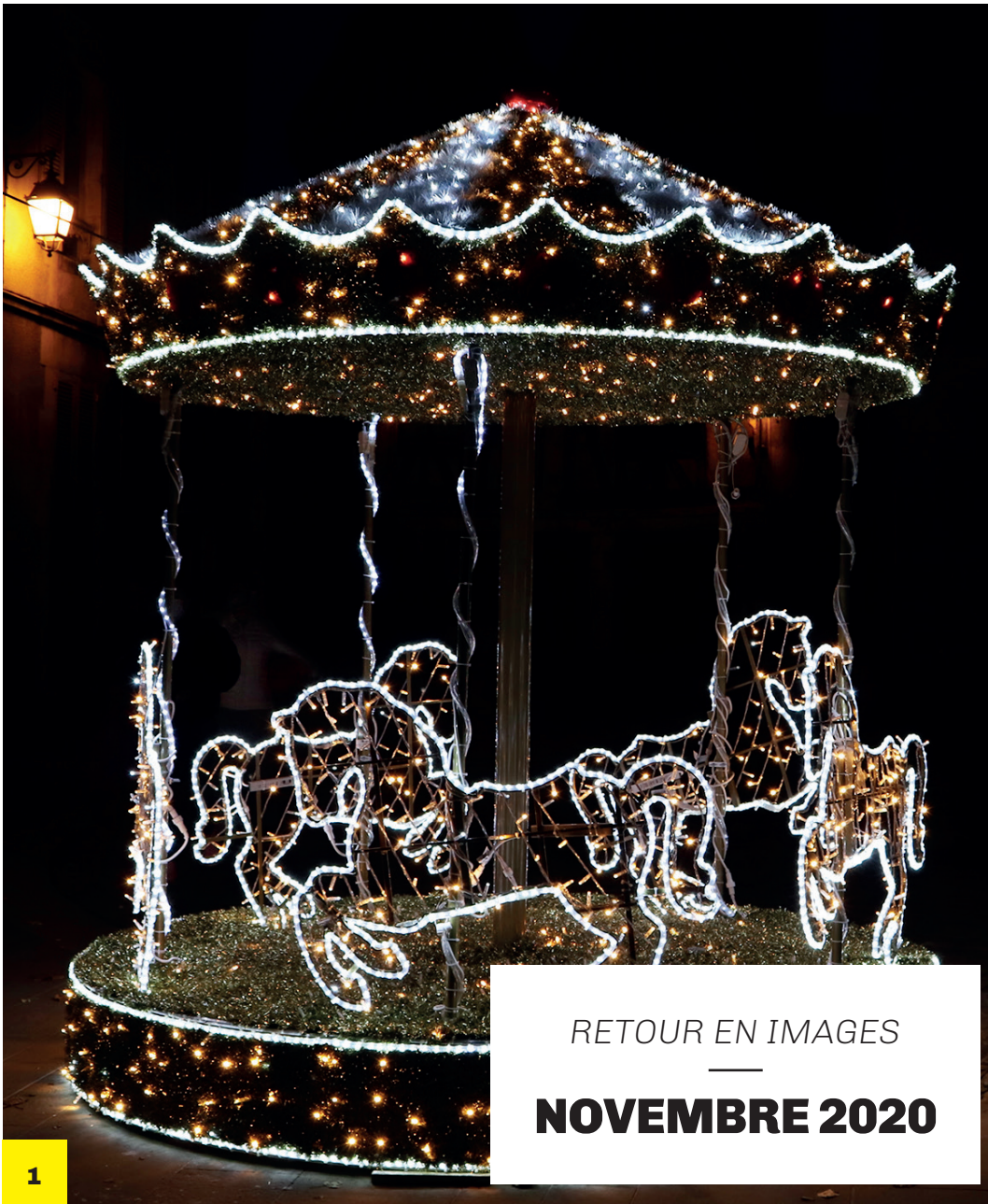
auxerrois

magazine _____ DÉCEMBRE 2020 #21



NOËL
LA VIE REPREND

LE SUPPLÉMENT AUXERRE
DES AIDÉS ET DES CHÈQUES CADEAUX | P. 15



1

RETOUR EN IMAGES
—
NOVEMBRE 2020



5

1. Le carrousel de Noël

Sur la place Saint-Nicolas, un manège de couleurs illumine les quais ; juste pour les yeux, car les enfants ne pourront y monter.

2. Une exposition pour la tour de l'Horloge

Les travaux de la tour de l'Horloge, prévus jusqu'en 2022 sont l'occasion de faire un retour sur ce monument à travers une exposition. Positionnée sur le chantier, les passants peuvent découvrir ou redécouvrir l'histoire de la tour et les métiers sollicités pour sa restauration.



2



3

3. Auxerre labellisée

La Ville d'Auxerre a été labellisée, via visioconférence, par la ministre déléguée chargée aux sports, "Ville active et sportive". Auxerre a obtenu un laurier.

4. Un 11 novembre inédit

A cause de la Covid-19, les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées en comité restreint. Le public n'a pu assister à cet hommage national rendu à nos héros de la Première Guerre mondiale, comme ci-contre à Laborde où les habitants étaient absents.

5. Le père Noël attend son courrier

Comme chaque année, une boîte aux lettres du Père Noël attend le courrier des enfants à l'agence postale communale des Piedalloues.



4

P. 6
LA QUESTION DU MOIS
QUAND RECEVREZ-VOUS
VOTRE CALENDRIER DE
COLLECTE ?

P. 9
L'HYDROGÈNE ARRIVE

P. 10 À 13
DOSSIER
MIEUX TRAITER
NOS DÉCHETS

P. 14
**UNE COMMUNE,
UN MAIRE**
DÉCOUVERTE DE
CHEVANNES

P. 15
LE SUPPLÉMENT
DES AIDES ET DES
CHÈQUES CADEAUX

P. 22
VIE LOCALE
DES AIDES POUR LES
PETITS COMMERCE

PERMANENCES

Marie-Ange Baulu, Déléguée aux hameaux de Laborde et Jonches, tiendra ses permanences de 18h à 19h mardi 8 décembre à la mairie de Jonches (rue des Ecoles) et le mardi 15 décembre à la mairie de Laborde (rue Georges-Mothéré). Margaux Grandrue, Maire déléguée de Vaux, tiendra ses permanences tous les vendredis de 14h30 à 18h15 en mairie annexe. Vous pouvez également l'interroger ou lui faire des propositions par mail : margaux.grandrue@auxerre.com ou par téléphone 07 67 83 31 68.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE VOTRE TERRITOIRE SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX !



@agglouauxerrois
@villedauxerre



@agglou.auxerrois
@Ville.Auxerre

ÉDITO



TOUS UNIS POUR L'AUXERROIS

Même si le confinement a démontré son utilité dans la maîtrise du virus, nous sommes tous conscients des difficultés qu'il apporte dans la vie de chacune et chacun, dans cette crise qui malheureusement se poursuit.

Les équipes de l'Agglomération comme des communes sont mobilisées pour assurer les services publics. Les services périscolaires et les déchèteries, dans des conditions adaptées ont été maintenus ce qui démontre notre volonté d'assurer le service public.

De même, plusieurs décisions de soutien aux commerces de proximité sont mises en œuvre et la santé de chaque Auxerrois comme de chaque entreprise est une préoccupation quotidienne.

Le nouvel exécutif travaille en équipe autour de Crescent Marault au service de l'ensemble de l'Auxerrois. Sur l'urbanisme, l'habitat comme les aménagements, nous allons contruire tous ensemble, sur les 29 communes par addition positive des différences et des atouts de chacun. Certains dossiers, comme le contournement sud ou la création d'un écosystème économique autour de l'hydrogène vont être centraux, mais seront accompagnés de nombreux autres projets moteurs en faveur de la dynamisation et de l'attractivité de l'ensemble auxerrois.

Je souhaite à chaque habitant de notre territoire de passer de bonnes fêtes pour terminer 2020, mais dans le respect des gestes barrières, pour pouvoir collectivement espérer aborder 2021 dans de meilleures perspectives sanitaires et économiques.



Christophe BONNEFOND

Maire de Venoy,
Vice-Président de la Communauté de l'Auxerrois en charge des infrastructures,
de l'habitat, des aménagements publics et des travaux

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
JEUDI 17 DÉCEMBRE

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
JEUDI 17 DÉCEMBRE

Couleurs d'automne

DU GRAND AUXERRE

1

Paris 170 km
Orléans 155 km

A6

Autoroute
du soleil

Aérodrome
Auxerre-Branches

Gare SNCF
Paris 1h45

Escampes

Gy-l'Évêque

Jussy

Escolives
Ste-Camille

Coulanges
la-Vineuse

Vallan

Chevannes

Villefargeau

St-Georges
sur-Baulche

Charbuy

Lindry

Perrigny

Monéteau

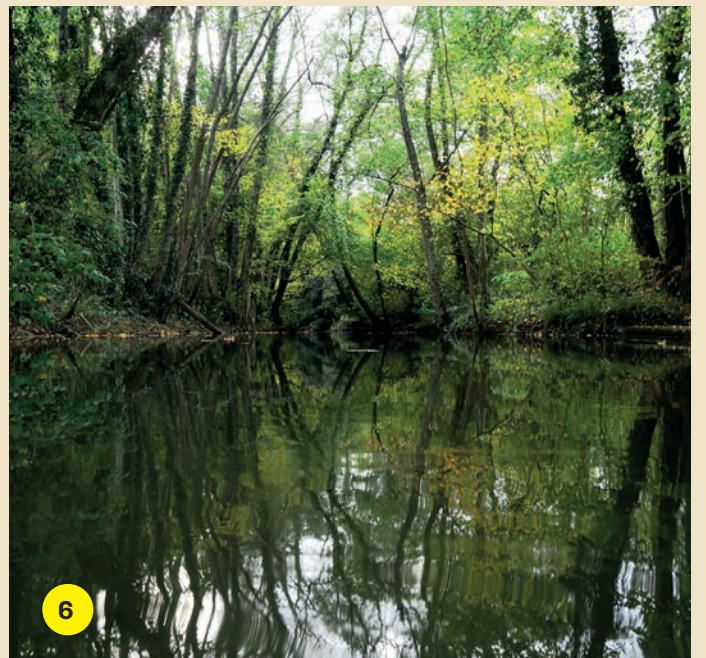
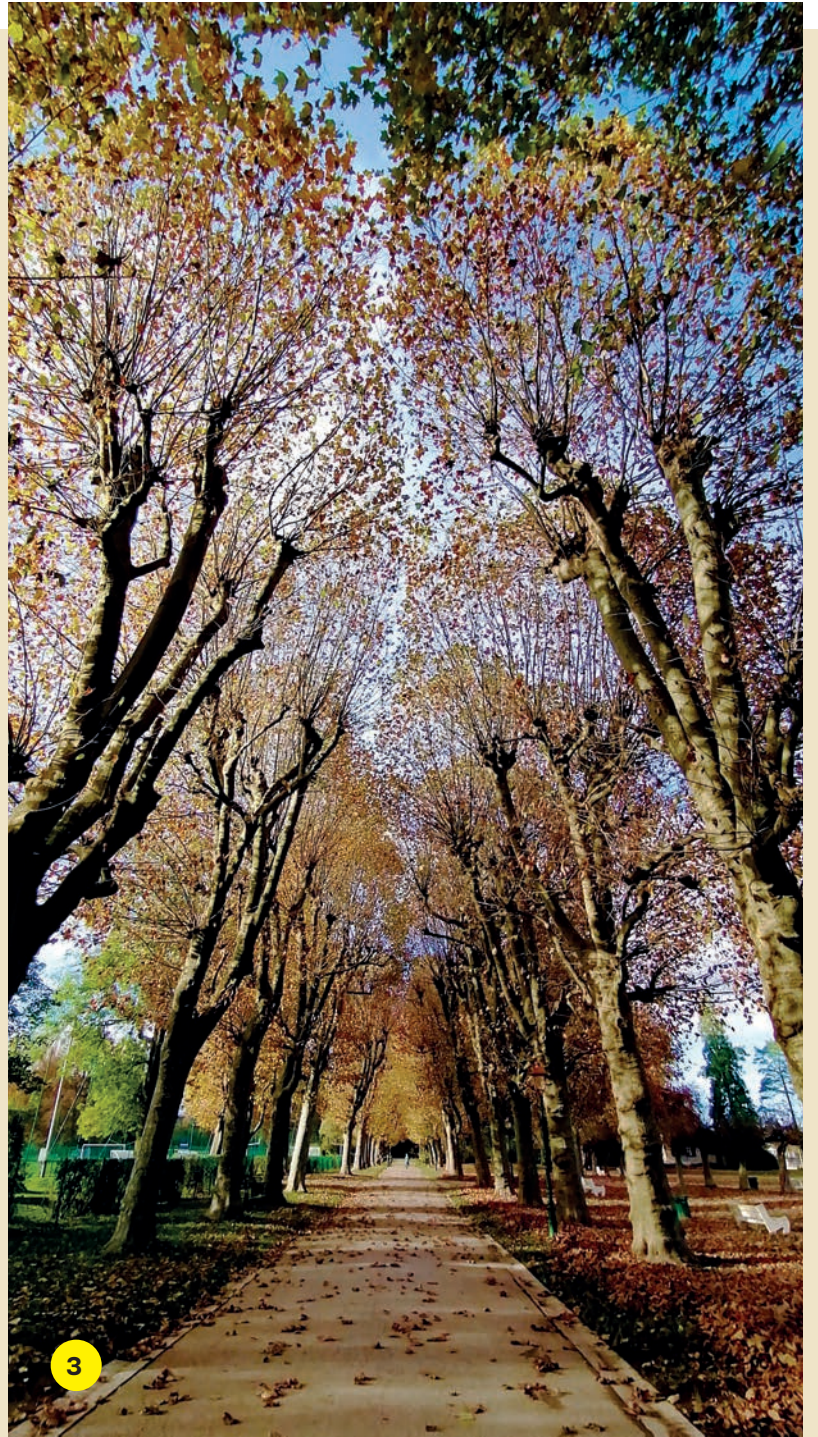
Gurgy

Branches

Appoigny

Auxerre

4



QUAND LE TERRITOIRE SE PARE DE SES COULEURS D'AUTOMNE...

L'ACTU DE *l'auxerrois*

000

LA QUESTION DU MOIS

Quand vais-je recevoir mon calendrier de collecte 2021 ?

La distribution des calendriers de collecte est effectuée par les agents du service environnement pour les communes d'Appoigny, Gurgy, Monéteau, Vaux et Les Chesnez début décembre. Pour Auxerre, la distribution s'effectuera par La Poste du 7 au 11 décembre. Pour les autres communes de l'Agglomération, ce sont les communes elles-mêmes qui se chargent de la distribution courant décembre. Soyez attentifs, les calendriers se glissent quelques fois dans les publicités. Si toutefois, vous ne recevez pas votre calendrier d'ici la fin du mois de décembre, pas de panique ! Ils sont disponibles sur notre site internet www.agglo-auxerrois.fr ou disponibles à l'accueil de l'Agglomération, 6 bis Place Maréchal Leclerc. Le mois de janvier 2021 est également présent sur votre calendrier actuel.

Si vous souhaitez poser une question, envoyez-la à redaction@agglo-auxerrois.fr

URBANISME

Des Plans Locaux d'Urbanisme repoussés

Les procédures d'élaboration des PLU des communes de Chitry, Escamps, Jussy et Vincelottes sont actuellement menées par la Communauté de l'Auxerrois en lien avec les mairies concernées. L'année 2020 a été consacrée à la rédaction des pièces réglementaires de ces documents (plans de zonage et règlements) qui doivent définir les zones constructibles et les caractéristiques des bâtiments (hauteur, recul, aspect extérieur...) qui seront demandées

lors de l'instruction des permis de construire et déclarations préalables. Des réunions publiques devaient avoir lieu dans chaque commune début novembre pour présenter ces projets aux habitants avant leurs arrêts en décembre. Suite aux mesures de confinement décidées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid, ces réunions n'ont pu avoir lieu par crainte de potentielles contaminations.

Le public aura toutefois la possibilité de prendre connaissance des projets de PLU et de formuler des observations lors des enquêtes publiques qui auront lieu au cours du deuxième trimestre 2021.

FORMATION

Un portail pour s'inscrire chez les Compagnons du devoir

A partir de décembre 2020, et jusqu'en juin 2021, un portail de recrutement sera disponible afin de s'inscrire pour la rentrée 2021 chez les Compagnons du devoir. Des formations sont proposées pour les jeunes après la 3^{ème}, pour ceux ayant un diplôme de niveau BAC ou plus, et même pour les adultes en reconversion professionnelle.

A Auxerre, les métiers proposés sont essentiellement dans le bâtiment et l'aménagement. Ces formations sont bien souvent accompagnées par le voyage. Une spécificité qui constitue un pilier central de la formation chez les Compagnons, et amène de nombreuses vertus : acquisition de nouveaux savoir-faire, diversité des environnements de travail, rencontres humaines, ...

+ D'INFOS : Inscription sur www.formezvousautrement.fr/formations/

COUVERTURE MOBILE

Une application participative pour améliorer sa connexion internet

A l'heure où l'on parle de la 5G, certaines zones sont encore en zone blanche ou subissent toujours des problèmes de connexion 2G ! C'est pourquoi la Région Bourgogne-Franche-Comté a développé l'application TADUREZO, qui mesure la qualité réelle de la connexion mobile de ses habitants. Téléchargeable gratuitement par tous les habitants ou entreprises, sur Android ou Iphone, cet outil permet d'évaluer la qualité de service du réseau des opérateurs sur l'ensemble de la région. Les résultats des tests de connexion, débit, effectués depuis chez vous, au travail, dans les transports ou en randonnée, sont automatiquement traités sur une plateforme numérique et disponibles via des cartographies. La Région compte ainsi identifier de manière efficace les zones mal desservies en téléphonie mobile et inciter les opérateurs à investir dans de nouvelles infrastructures afin de répondre au mieux aux besoins de ses habitants.

+ D'INFOS : www.bourgognefranche-comte.fr/TADUREZO



UNE CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE, UN AVANTAGE ÉCOLOGIQUE MAIS AUSSI ÉCONOMIQUE !

La consommation responsable se définit à travers trois dimensions : mieux acheter, mieux consommer, mieux jeter. Elle dépend des critères choisis par les consommateurs et de leurs sensibilités. Certains mettront l'accent sur le côté écologique, d'autres sur l'impact de leur consommation sur l'économie (circuit court ou fabriqué en France) et les derniers pourront choisir en fonction de l'impact sur la santé ou l'impact social. Pour mieux acheter, vous pouvez vous tourner vers les produits durables plutôt que jetables. Par exemple, préférez les éponges aux lingettes, remplacez les gobelets en plastique par une tasse, ... Mieux consommer c'est prendre une douche plutôt qu'un bain, boire l'eau du robinet ou encore utiliser une application comme *too good to go*, ou *Phenix*, qui recense les invendus de vos commerces locaux pour éviter le gaspillage alimentaire. Enfin, mieux jeter c'est apposer un "stop pub" sur sa boîte aux lettres, faire ses courses en vrac, lutter contre le gaspillage alimentaire, réparer ses appareils défectueux grâce au *Repair Café* et bien recycler ses déchets.

+ D'INFOS : www.agglo-auxerrois.fr



© Laure Jacquin, collectif En Même Temps

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UN TIERS-LIEU ÉCONOMIQUE AU SEIN DES ANCIENS VESTIAIRES GUILLIET

Cela fait maintenant un mois que les travaux d'aménagement des anciens vestiaires de l'usine Guilliet ont commencé. Ce lieu, emblématique de l'histoire industrielle d'Auxerre, accueillera à terme un Tiers-Lieu à vocation économique.

La R&D (Recherche & Développement) et l'innovation seront alors au cœur de ce nouvel équipement de la Communauté de l'Auxerrois. Avec ses 500 m², ses différents ateliers (découpe laser, impression 3D, fraisage numérique, ...) et bureaux partagés, ce

bâtiment sera le lieu idéal pour faire émerger des projets ambitieux et innovants sur notre territoire, et permettra l'échange, le partage et la coopération entre les différents acteurs économiques de l'Auxerrois.

Pour réhabiliter entièrement ce bâtiment, la collectivité dépensera environ un million d'euros, desquels 388 000€ de subventions seront à déduire. Les travaux d'aménagement se termineront en septembre 2021. •



© : PHM Invest (Groupe Philippe Marraud)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Enedis s'installe à AuxR_Parc

Courant décembre, la construction du futur bâtiment d'Enedis va débiter sur AuxR_Parc. Il s'agira alors de la première entreprise à s'installer sur ce nouveau parc d'activités communautaire. Les travaux, qui comprendront un immeuble de bureaux, des locaux techniques, ainsi que l'aménagement de places de stationnement et d'espaces verts, seront réalisés par la société PHM Invest. Celle-ci sera propriétaire du site, Enedis en sera locataire. Pour mener à bien cette opération, un compromis de vente a été signé le 8

octobre 2020 entre la Communauté de l'Auxerrois et PHM Invest. La parcelle concernée, située au nord de la zone, côté hameau des Bries, s'étend sur 2,19 hectares, pour un montant de 1 184 166 €. L'aménagement de cette dernière permettra alors à l'entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis, de réunir ses équipes en un seul et même lieu sur le territoire, et de réaliser avec efficacité ses interventions grâce à la proximité de grands axes routiers, et à de locaux plus adaptés. Une fois finalisé, plus de 180 salariés Enedis seront accueillis sur ce site.

OÙ EN EST LA COMMERCIALISATION DE LA ZONE ?

Plusieurs implantations d'entreprises sont actuellement à l'étude d'AuxR_Parc.

Les démarches à mener entre les premiers contacts et l'installation effective nécessitent un temps incompressible. En effet, les études d'opportunité, la mise en place du financement, la réalisation des actes, ainsi que l'obtention des autorisations peuvent prendre du temps. A ce stade, l'échéancier de commercialisation sur 10 ans reste conforme aux prévisions et ce, malgré le contexte sanitaire venu retarder les projets de plusieurs investisseurs. •

AUXR_PARC EN DATE ET EN CHIFFRES

2018 - 2020

Durée des travaux de viabilisation

35

Hectares commercialisables

25

Lots en vente

45€ HT

Prix au m² sur la zone

L'APPEL À PROJETS DU CONTRAT DE VILLE 2021 PROLONGÉ

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention a été prolongée au dimanche 3 janvier inclus. Les dossiers sont à adresser à : contratdeville@agglo-auxerrois.fr. Les porteurs de projets bénéficiant de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec l'État, doivent impérativement redéposer leur dossier. •

+ D'INFOS : www.agglo-auxerrois.fr ou contactez Aurore Desrues au 03 86 51 88 10 ou par mail a.desrues@agglo-auxerrois.fr

UN MARCHÉ DE NOËL 2.0 À CHAMPS-SUR-YONNE

Les Amis de la Fontaine Sombron organisent chaque année un marché de Noël à la salle Rami. En raison du contexte sanitaire, le marché n'aura pas lieu dans sa forme habituelle. Pour se réinventer, l'association propose donc un marché de Noël virtuel, *l'Imaginarium*. Retrouvez les produits phares des artisans et producteurs locaux, commandez en ligne et retirez vos commandes les 12 et 13 décembre, dates initiales du marché de Noël à la salle Rami. •

+ D'INFOS : noel.fontaine-sombron.fr

VOTEZ POUR L'ARBRE DE L'ANNÉE

Les arbres amoureux du bois de Villeneuve-Saint-Salves concourent pour le titre de l'arbre de l'année 2020. Le chêne et le douglas ont déjà remporté le titre d'arbres de Bourgogne-Franche-Comté. Ce concours est organisé par l'Office National des forêts. Les votes sont possibles jusqu'au 5 janvier. •

+ D'INFOS : www.arbredelannee.com

ATTENTION AUX ARNAQUES AUX CALENDRIERS !

La fin d'année arrive et elle est synonyme de ventes de calendriers. Tous les ans, les arnaques sont en recrudescence. Nous vous rappelons que le service collecte de l'Agglomération ne distribue plus de calendriers. Vos calendriers de collecte arriveront gratuitement chez vous et directement dans votre boîte aux lettres. (voir *Question du mois*). •

ENVIRONNEMENT



↑ UN PEU PLUS DE 2500 PERSONNES SE SONT PRÉ-INSCRITES POUR L'ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES PORTÉ PAR L'AGGLOMÉRATION.

Au vu du succès de l'achat groupé d'énergies, le prestataire Wikipower a décidé de prolonger la campagne de pré-inscriptions au 6 décembre.

Attention, vous avez désormais jusqu'au 10 décembre pour accepter ou décliner l'offre commerciale qui vous a été faite. Pour l'électricité, c'est Mega Energie qui a été reconnu comme le plus offrant. Jusqu'à 16% d'économies sont réalisées par rapport au tarif réglementé du KW/h selon la durée choisie. Côté gaz, c'est Dyneff, fournisseur français qui a été retenu. Moins 23% d'économies sont attendus.

Si vous n'avez pas reçu votre proposition commerciale, notre partenaire Wikipower reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 03 73 27 09 81.

+ D'INFOS : <https://energie.agglo-auxerrois.fr> ou www.agglo-auxerrois.fr

ENVIRONNEMENT

Après les fêtes, compostez votre sapin

Comme chaque année, après les fêtes, ayez le réflexe de recycler votre sapin de Noël.

Pour cela, rien de plus simple ! Il vous suffit de l'apporter au point de collecte, le plus proche de chez vous, dont vous retrouverez la liste sur notre site internet.

Votre sapin devra être sans guirlandes, mais il peut être floconné et emballé dans un sac biodégradable. Vous pourrez le déposer au point de regroupement, après les fêtes et jusqu'à la fin de la collecte, qui aura lieu du 18 au 22 janvier. A noter que ces points de regroupement sont matérialisés par des barrières Vauban et un sapin factice.

Si la date de collecte est passée, vous devrez apporter votre sapin dans l'une des sept déchèteries de l'Agglomération.

L'an dernier, 27 tonnes de sapins ont été ramassés et recyclés par Vert Compost à Saint-Cyr-les-Colons.

+ D'INFOS : www.agglo-auxerrois.fr



SOLIDARITE

Aidons Ninon

Ninon a trois ans. Elle est née sans oreille droite et ses parents se mobilisent pour qu'elle puisse bénéficier d'une opération possible uniquement aux États-Unis. 90 000 euros sont nécessaires et c'est pourquoi sa maman Fanny, originaire de Vallan, et son papa Edouard font appel à la générosité de ceux qui le peuvent.

Plusieurs façons de participer à cet élan de solidarité : faire un don (leetchi ou chèque) ou joindre l'utile à l'agréable en achetant des boucles d'oreilles réalisées par Fanny.

Une démarche qui aura pour but de réaliser le rêve de Ninon et enfin « ouvrir son oreille fermée ».

+ D'INFOS : une oreille pour Ninon sur www.leetchi.com ou renseignements pour acheter des boucles d'oreilles ou faire don à contact@decibellesoreilles.fr

REPORT DE COLLECTES

COLLECTE DE TRI SÉLECTIF

COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

REPORT DE COLLECTE DU 25 DÉCEMBRE

SAMEDI 26 DÉCEMBRE

REPORT DE COLLECTE DU 1^{ER} JANVIER

SAMEDI 2 JANVIER

AUXERRE CENTRE-VILLE		
AUXERRE RIVE-DROITE / JONCHES / LABORDE / PLAINE DES ISLES / LES ARCHIES / LES CHAMPOULAINS / SAINT-GERVAIS		
ESCOLIVES-SAINT-CAMILLE / VINCELOTES*		
GURGY / MONÉTEAU		
VAUX		

ADRESSES DES DÉCHÈTERIES

BRANCHES - LES BRUYÈRES

CHEMIN COMMUNAL N°7

MONÉTEAU

RUE DE DUBLIN

VENOUY - LES BOIS DE SOLEINES

ROUTE DE BLEIGNY (D124)

AUGY

ROUTE DES FLEURS

AUXERRE - LES CASSOIRS

ROUTE DE TOUCY

GY L'ÉVÊQUE

ROUTE DE LA GRILLETIÈRE

VAL DE MERCY

ZA DE LA GLÉNARDE

*La collecte pour les secteurs Escolives-Sainte-Camille/Vincelottes concernent également les fermentescibles

L'Auxerrois confirme le choix de l'hydrogène

Après avoir pris le temps d'étudier le projet en profondeur et confortés par les annonces gouvernementales dans le cadre du plan France Relance, les nouveaux élus communautaires confirment le choix de l'hydrogène et déclinent les axes stratégiques du projet.

L'idée est de créer une véritable filière, tout un écosystème dédié dans l'Auxerrois. Du transport à la maintenance, en passant par la production, le stockage et la distribution, sans oublier la partie recherche et développement. Rappelons que le territoire investit dans de l'hydrogène décarboné. L'objectif est double : se positionner comme un territoire innovant en faisant le pari du développement durable.

Des transports propres et modernes

Une commande de cinq bus hydrogène a été passée pour un montant total de 3 125 000 €. Une partie de ce montant sera subventionnée par l'État (ADEME) ainsi que l'Europe. Les bus seront « Made in France » puisque c'est l'entreprise française, *Safra*, qui a été sélectionnée. Ils vont permettre une montée en gamme de notre réseau de transport. La mise en circulation est prévue pour septembre 2021. La Région partenaire de ce projet prévoit, quant à elle, la construction de trains qui s'approvisionneront dans la future station.

Une station au service de tous

Point crucial du projet, la future station d'Auxerre sera en capacité de produire, stocker et distribuer l'hydrogène.

Située avenue de la Turgotine, sur les anciens dépôts Shell, elle fournira les bus, trains, camions et véhicules utilitaires industriels.

Le grand public qui souhaiterait investir dans cette technologie à travers des véhicules légers pourra également s'y approvisionner. C'est l'entreprise CP3, filiale d'EDF, qui est en charge de la construction. La fin des travaux est programmée pour l'été 2021.

Une maintenance locale

Dans le but de créer une filière et démocratiser cette technologie, le contrat prévoit qu'une entreprise locale sera formée par *Safra* pour effectuer la maintenance des bus. C'est la concession *Renault Trucks auxerroise* - établissement Hamel Poids Lourds - qui a été retenue. L'objectif de cette démarche vise à un transfert de compétences sur notre territoire. Cette future expertise pourra donc bénéficier à d'autres acteurs locaux souhaitant se tourner vers cette énergie.

En matière de développement économique, l'ambition de la Communauté de l'Auxerrois sur le moyen et

le long terme est claire. Il s'agit d'attirer des porteurs de projets et des entreprises sur l'ensemble des axes de la filière (recherche, production, stockage, transport et distribution) afin de créer une véritable synergie entre les différents acteurs. (HUB hydrogène)

"L'Auxerrois ne pouvait manquer ce rendez-vous crucial pour sa politique de sauvegarde de l'environnement. Par ce choix, la capitale de l'Yonne deviendra une ville vertueuse en matière de gestion environnementale, en limitant drastiquement les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère."

Philippe VANTHEEMSCHÉ

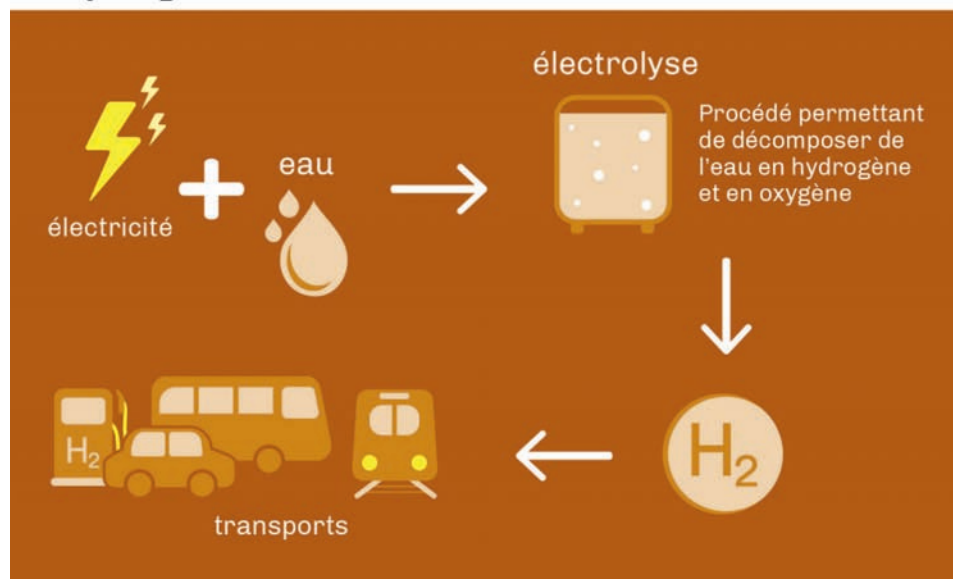
Vice-président, chargé de l'environnement, du développement durable, du plan climat

"Alors que cette énergie est en cours de développement, son implantation future dans l'Auxerrois est à ce stade, un choix qui fait entrer notre territoire dans la cour des grandes agglomérations engagées sur ce sujet pionnier. Vice-président en charge des mobilités, je me réjouis de cette décision adoptée à l'unanimité des élus auxerrois."

Magloire SIOPATHIS

Vice-président, chargé de la mobilité et de la politique des transports à la Communauté de l'Auxerrois

L'hydrogène : de sa création à son utilisation



Les grands enjeux de la gestion des déchets

La Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Les enjeux liés à la gestion des déchets sont importants et multiples. L'augmentation de la Taxe sur les activités polluantes décidée par l'État va sérieusement impacter nos pratiques. Plusieurs axes sont à développer afin de limiter les effets de cette nouvelle taxe sur la collectivité et ses usagers.

1 Un contexte compliqué

La Communauté de l'Auxerrois doit faire face à l'augmentation de la Taxe sur les activités polluantes TGAP décidée par l'État. Cette taxe s'applique pour toutes les matières qui sont destinées à l'enfouissement. Son augmentation programmée de plus de 200 % sur 5 ans impacte le prix à la tonne. Actuellement, ce dernier est de 20 euros, il passerait ainsi à 65 euros la tonne en 2025. Ce nouveau tarif représente une charge

supplémentaire d'environ 675 000 euros à périmètre constant soit environ 15 000 tonnes de déchets enfouis à ce jour pour l'Agglomération. L'objectif pour les élus de la collectivité, atténuer le plus possible l'effet de cette taxe. Pour cela, trois axes sont essentiels : diminuer le nombre des déchets à la source, harmoniser les différents modes de tarification pour les habitants de l'Auxerrois et augmenter les flux en déchèteries.

2 Réduire les déchets à la source

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Le recyclage et l'enfouissement des déchets coûtent cher à la collectivité. Mais outre l'aspect financier, il est nécessaire de réduire la production de déchets d'un point de vue écologique. L'Agglomération fut pionnière en matière d'extension des consignes de tri qu'elle a mises en place en 2016. Mais cela reste insuffisant. L'enjeu d'aujourd'hui n'est plus d'apprendre aux gens à trier. C'est pourquoi, il faut mettre l'accent sur la sensibilisation et la prévention. L'objectif est désormais de jeter moins. La Communauté de l'Auxerrois a créé en 2016 un service de médiation, d'animations et de sensibilisation. Ce service, satellite de celui de la collecte des ordures, propose des animations de sensibilisation (voir encadré n°7). Aussi, le service contrôle intervient pour les particuliers lorsqu'il y a des erreurs de tri dans la poubelle jaune par exemple. 1200 interventions en moyenne par an sont réalisées. Les chiffres sont encourageants. En 2010, 310 kg par an et par habitant étaient collectés. En 2018, 227 kg par an et par habitant étaient ramassés. Soit une baisse de 27%.

←
Déchèterie de Monéteau,
l'une des sept de
l'Agglomération.



3 Une collecte bien rodée

La collecte des ordures ménagères et de tri en porte à porte a été mise en place en 2011. Elle est désormais ancrée dans les habitudes des habitants de l'Agglomération. Cette dernière est répartie par secteurs selon les communes à des intervalles réguliers. Vous pouvez retrouver votre calendrier de collecte sur notre site internet : www.agglo-auxerrois.fr et prochainement dans vos boîtes aux

lettres (voir question du mois page 6).

Un numéro vert est à votre disposition : 0 800 89 2000 pour toutes questions autour du tri, de vos poubelles ou encore du ramassage de ces dernières.

4 La montée en puissance des apports volontaires

En plus de la collecte des déchets ménagers en porte à porte, la Communauté de l'Auxerrois s'inscrit dans une démarche d'extension de son parc de points d'apport volontaire. Les bennes à verre viennent d'être changées. Des bornes textiles sont également présentes sur tout le territoire. La liste des emplacements de ce type de bornes est à retrouver sur notre site internet www.agglo-auxerrois.fr.

Dans une démarche d'incitation au recyclage et à la réduction au maximum du volume de notre poubelle marron, ces dispositifs devraient être renforcés.



"Il faut axer nos efforts sur l'élimination et le tri des déchets à la source par la mise en place de système de compostage individuel ou collectif, associé à une démarche de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets. Cette démarche s'accompagne aussi par la montée en puissance des points d'apport volontaire mis en place sur l'ensemble du territoire pour le verre, le carton, le textile, et les autres matériaux."

Lionel Mion
Vice-président en charge des déchets et des déchèteries

↓ Collecte des ordures ménagères par les agents de la Communauté de l'Auxerrois.



5

SEPT DÉCHÈTERIES AU RENDEZ-VOUS

La Communauté de l'Auxerrois gère six déchèteries situées sur son territoire, Augy, Monéteau, Auxerre, Venoy, Branches et Gy-l'Evêque, mais également celle de Val de Mercey par convention. Désormais, les déchèteries sont accessibles uniquement sur rendez-vous. Si une tolérance était acceptée pendant le confinement, vous ne pourrez plus aller jeter vos ordures si vous n'avez pas suivi cette démarche au préalable. Il suffit de vous rendre sur notre site internet ou sur

la plateforme Infnitri : <https://service.infnitri.eco/accueil.action?Col=246> ou par téléphone au numéro vert suivant : 0 800 89 2000. Afin de faciliter la prise de rendez-vous, munissez-vous de votre numéro d'immatriculation. Dans le but de réguler l'affluence en déchèteries, une limitation d'un passage par semaine est mise en place. Vous pouvez retrouver les horaires de ces dernières sur notre site internet www.agglo-auxerrois.fr.



"Nous travaillons sur les horaires d'ouverture des déchèteries pour favoriser et multiplier les opportunités de créneaux pour accroître les flux. Un groupe de travail est déjà constitué avec pour objectif de trouver des solutions pour peut-être ouvrir plus, mais surtout pour ouvrir mieux en analysant l'existant et en tenant compte des contraintes de coût et d'effectifs."

Lionel Mion

Vice-président en charge des déchets et des déchèteries

6

Harmoniser les modes de tarification

"Nous allons mettre en place un comité de pilotage pour conduire l'harmonisation entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pratiquée par les communes de l'Auxerrois et la ville-centre et la taxe incitative pratiquée par les communes de l'ex-pays Coulangeois, harmonisation qui nous est imposée à l'échéance décembre 2021."

Lionel Mion

Vice-président en charge des déchets et des déchèteries

Avec l'intégration des communes du Coulangeois à la Communauté de l'Auxerrois en 2017, le mode de tarification des déchets est différent. Les habitants des communes "historiques" dont Auxerre, la ville-centre se voit facturer une taxe, communément appelée taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Dans les huit communes du Coulangeois, Escolives-Sainte-Camille, Jussy, Escamps, Coulanges-la-Vineuse, Irancy, Gy-l'Evêque, Vincelles et Vincelottes, c'est la taxe incitative qui s'applique. Cette dernière consiste à ne payer que ce que l'on jette. Si jusqu'à présent les

deux systèmes sont restés en place, la Communauté de l'Auxerrois se voit dans l'obligation par l'Etat d'harmoniser son mode de tarification entre ses 29 communes. Le vice-président en charge des déchets, Lionel Mion précise que l'Agglomération "va mettre en place un comité de pilotage pour conduire cette harmonisation". Un dossier complexe qui doit prendre en compte les règles fixées par l'Etat, les habitudes des usagers et des communes, le coût à la collectivité mais également les avantages et les inconvénients de ces deux méthodes déjà pratiquées sur le territoire. Le dossier devra être réglé pour fin 2021.

7

DES ANIMATIONS AUTOUR DU ZÉRO-DÉCHET

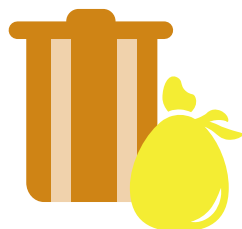
Le service Sensibilisation et prévention des déchets de l'Agglomération propose régulièrement des animations à destination du grand public mais également des entreprises autour de diverses thématiques comme la réduction des déchets. Ces animations s'inscrivent dans une volonté de réduire le volume de déchets produits par habitant, sensibiliser et alerter sur les enjeux de la production de ces derniers mais aussi améliorer les pratiques quotidiennes en incitant au compostage, au recyclage, ou en luttant contre le gaspillage alimentaire. Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, la Communauté de l'Auxerrois s'investit dans cette démarche de prévention auprès de tous les acteurs du territoire autour de trois axes : mieux acheter, mieux consommer et mieux jeter. Les animations sont suspendues pour le moment en raison de la crise sanitaire mais elles reprendront dès que possible. Vous pouvez aussi retrouver sur notre site : www.agglo-auxerrois.fr nos astuces zéro-déchet.



Les déchets en chiffres



17
BENNES À
ORDURES



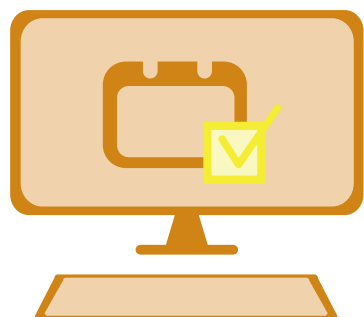
226 kg/an
et par habitant
d'ordures ménagères



78kg/an
et par habitant
d'emballages et papier



36kg/an
ET PAR HABITANT
DE VERRE



2571
rendez-vous pris pour accéder
aux déchèteries depuis
le 9 novembre



Le parc de bennes à verre renouvelé

Ces colonnes à verre de nouvelle génération disposent d'une insonorisation complète et performante. Les bruits inconfortables, lors de l'utilisation et du vidage de celles-ci sont grandement limités. Choiesies pour leur solidité, elles sont fabriquées en acier galvanisé avec une durée de vie de 15 ans. Autre avantage, l'accessibilité de ces colonnes. Une ouverture à mi-hauteur permettra à tout à chacun de déposer ses emballages en verre.

+ D'INFOS: www.agglo-auxerrois.fr



Des amendes pour lutter contre les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères sur les voies publiques dégradent non seulement le paysage, mais provoquent aussi des nuisances. Ils sont en effet une potentielle source de pollution des sols, des eaux, de l'air. Depuis la mi-novembre, et s'appuyant sur le Code de l'environnement, le Code pénal et le Code général des collectivités territoriales, la municipalité d'Auxerre a décidé de verbaliser les auteurs de trouble. La police municipale dressera une amende de 68€ pour tout dépôt, non conforme au règlement de collecte, constaté et identifié.



Citeo, un guide pour le tri

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Vous pouvez retrouver des infos sur les consignes de tri, la chaîne du recyclage, ou encore des jeux interactifs autour des déchets.

+ D'INFOS: www.triercestdonner.fr

Chevannes, une commune rurale conviviale

Commune rurale mais proche de la ville-centre de l'Agglomération, Chevannes veut garder sa ruralité au sens noble du terme. L'objectif de son maire, être à l'écoute de ses habitants.

RENCONTRE AVEC DOMINIQUE CHAMBENOIT, maire de Chevannes, vice-président de l'Agglomération chargé de la politique de la Ville, de l'accueil des gens du voyage et de la cohésion sociale.



2 178
HABITANTS



2 354 HECTARES
DE SUPERFICIE COMMUNALE



3 MILLIONS
D'EUROS
DE BUDGET

A moins de 10km de la ville d'Auxerre, Chevannes surplombe l'Auxerrois. Village agréable et paré de ses deux fleurs, cette commune rurale ne compte pas s'endormir. De nombreux commerces et services font le bonheur de ses habitants. Tout ou presque peut se trouver sur place : boulangerie, médecins, médiathèque, coiffeur, restaurant, dentiste, kiné, notaire... Le mélange idéal de sérénité et d'activité économique qui donne du peps à une commune. De quoi ravir les habitants qui peuvent ainsi profiter du calme de la campagne tout en ayant des avantages de citadins. L'école enregistre un peu plus de 210 élèves cette année ! La cantine accueille, elle, 140 élèves au service du midi. Le centre de loisirs propose de nombreuses activités pour les 28 enfants inscrits.

UNE COMMUNE DYNAMIQUE ET SPORTIVE

Chevannes est un village qui bouge. Un vivier de 32 associations est présent pour les habitants. Le club de kick-boxing compte des champions de France et de Bourgogne dans ses rangs. Côté vélo, *La Salamandre*, club de VTT loisirs, propose chaque année une rando VTT ou une marche qui connaît un grand succès. La commune dispose également d'une école de musique qui accueille 92 élèves.

UN PATRIMOINE HISTORIQUE BIEN PRÉSENT

Chevannes est également une commune d'histoire. Quelques châteaux viennent agrémenter le bourg : château de Fontaine-Madame, château de la Motte ou encore le château de Ribourdain. Ce dernier est devenu chambres d'hôtes. L'église, classée, Saint-Pierre-Saint-Paul a commencé sa restauration l'an dernier grâce à de nombreux donateurs du village.

UNE FORTE ENVIE DE PARTAGE ET D'ÉCHANGES

Volonté primordiale de Dominique Chambenoit,

instaurer une communication durable, de confiance et constructive. *"La mairie ce n'est pas la maison du Maire, c'est la maison du peuple"*, affirme l'édile de la commune. *"Je souhaiterais garder cette ruralité avec tout ce que cela comporte, être à l'écoute des habitants. Je suis ouvert à la critique constructive et non destructive. Un exemple, le conseil municipal est ouvert aux objections. Toute mon équipe est sur la même longueur d'onde et a intégré cette notion de partage et d'échanges."* Les habitants des hameaux de Chevannes seront également intégrés à cette démarche collaborative puisque des réunions dédiées leurs seront consacrées.

UNE RÉSIDENCE SÉNIOR EN CONSTRUCTION

Le gros projet qui anime la Municipalité, la création d'une résidence sénior sur la commune. Le dossier est géré et entièrement financé par Domanys, bailleur social. *"Le lieu d'implantation de cette résidence est encore en pourparlers mais le projet avance bien"*, se félicite Dominique Chambenoit. La résidence devrait voir le jour en 2022. Elle sera composée de pavillons de plain-pied avec jardins, pour une capacité d'accueil d'environ 40 logements.

LES AUTRES PROJETS DU MANDAT

La commune de Chevannes a d'autres projets pour ce mandat. Le controversé centre culturel Vladimir Cosma n'est pas abandonné mais il est repoussé le temps nécessaire pour les élus de retravailler le dossier. La priorité de Dominique Chambenoit, la création d'une maison de santé qui sera située à proximité de la salle polyvalente. Cette dernière devrait accueillir trois médecins. Également, 49 pavillons de l'OAH, disponibles en location ou à l'achat vont venir compléter l'offre de logements. Côté travaux, deux routes devraient

êtres rénovées. La liaison Villefargeau-Chevannes ainsi que la liaison Vallée de Baulche-Vallée d'Irny. Malgré un budget très limité, la réfection sera faite mais en interne.



Les incontournables de la commune

Nous avons des commerçants de qualité sur la commune ! La boulangerie Bisson, dont la réputation n'est plus à faire même en dehors de Chevannes, forme des boulangers et des pâtisseries depuis 20 ans. Ces jeunes participent à des concours et terminent bien souvent dans des finales nationales. Le café tenu par Eric Schwalb est plébiscité pour sa convivialité. Les habitants aiment beaucoup s'y retrouver. Le restaurant l'Evidence, qui est ouvert depuis un an, affiche bien souvent complet ! Leur spécialité, un foie-gras qui est très apprécié par un certain Jean-Pierre Soisson.

Dominique Chambenoit



le supplément auxerre

#21

DÉCEMBRE 2020





LA QUESTION DU MOIS

Où en sont les travaux de la Tour de l'Horloge?

Les échafaudages, le monte-charge, le treuil monte-matériaux, et les filets de protection ont été installés. Puis les couvertures (plombs et ardoises) ont été déposées à 100 %. Les plombs portant les traces du temps sont conservés (dessins), d'autres restaurés, et les plus abimés, fondus pour être réutilisés. Le charpentier établit actuellement un diagnostic des bois afin de définir précisément ceux à remplacer. En parallèle, les fouilles archéologiques préventives menées par le Centre d'Etudes Médiévales sont en cours sur les maçonneries et les charpentes bois. Les prochaines opérations d'envergure vont être le grutage pour la sortie des cloches (départ pour l'Autriche pour y être restaurées) et la reprise des charpentes.



LE PATRIMOINE ÉCRIT À PORTÉE DE CLIC

Depuis le 10 novembre, les internautes disposent d'un nouvel outil internet, le portail «Auxerre Patrimoines numériques». Ce nouveau site web offre un accès à plusieurs milliers de documents et archives. Issu d'une collaboration entre différents services de la Ville (Archives municipales, Affaires juridiques et assemblées, Bibliothèques municipales), le portail vise à faire connaître et mettre en valeur le patrimoine écrit d'Auxerre. "Auxerre Patrimoines numériques" s'enrichit également de données diffusées par les Archives départementales de l'Yonne et le portail Gallica de la Bibliothèque nationale de France. Ce portail, qui vise à devenir un outil de référence pour la connaissance d'Auxerre et de l'Auxerrois, sera mis à jour en continu par l'ajout de nouveaux contenus. Trois types de contenus sont disponibles :

- près de 9 000 documents numérisés : recensements de la population, état civil et listes électorales conservés aux Archives ; délibérations du conseil municipal d'Auxerre de l'an 2000 à nos jours ; manuscrits médiévaux du fonds ancien de la Bibliothèque ; fonds iconographiques (cartes postales, plans anciens),
- les descriptions de plus de 13 000 documents ont été mises en ligne sous forme de catalogues ou d'inventaires numériques,
- des contenus éditoriaux ont vocation à mieux faire connaître certains aspects de l'histoire auxerroise à travers des billets historiques, des expositions virtuelles ou des galeries d'images.

Cet outil a pour ambition de s'adresser à un large public, composé aussi bien d'usagers que de chercheurs, mais également de généalogistes, de scolaires ou de simples curieux.

+ D'INFOS : Rendez-vous : archives.auxerre.fr •

ENVOYEZ VOS LETTRES

AU PÈRE-NOËL

Chaque année, l'Espace d'Accueil et d'Animation La Boussole met à la disposition des enfants une boîte aux lettres destinée à recevoir les lettres adressées au Père-Noël.

Jusqu'au mercredi 16 décembre, Agence Postale des Piedalloues, place du Cadran.

OUVERTURE DOMINICALES

Les commerces seront autorisés à ouvrir tous les dimanches de décembre.

MIEUX LUTTER CONTRE

LES CHENILLES

PROCESSIONNAIRES

DU PIN

Dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, une campagne de pose d'éco-pièges aura lieu sur le territoire de la commune d'Auxerre, à Vaux, Laborde, Jonches et les Chesnez, du 15 décembre 2020 au 12 février 2021. Le service Santé-Hygiène de la ville d'Auxerre peut installer gratuitement des éco-pièges sur vos pins infestés.

Contact : 03 86 52 39 06.

Plus d'infos à sante. hygiene@auxerre.com (Arnaud Brun).

15 ENFANTS PARTIS EN

COLOS APPRENANTES

Fin octobre, 15 enfants de 6 à 11 ans des quartiers Sainte-Geneviève et des Brichères sont partis en vacances dans le cadre des colonies apprenantes du Plan Quartier Automne, mis en place par l'État. Cette semaine, dédiée à la découverte de la nature, s'est déroulée au sein du centre de vacances « Yvonne Martinot » dans le parc régional de la Forêt d'Orient à proximité de Troyes. Tout au long du séjour, des balades, des visites, des découvertes autour de la faune et de la flore ont été réalisées.

Ce séjour, au prix de 655€ par enfant, a été entièrement financé par l'Etat, à hauteur de 500€ et par la ville d'Auxerre pour les 155€ restant.



LA COULÉE VERTE PREND FORME

A ce jour, le tracé existant de la Coulée verte représente 11,7 km, sur les 13,5 km envisagés à terme pour 2021.

Cet été, un cheminement a été ouvert depuis la rampe des Boussicats jusqu'à l'impasse Jean-Marie Compérat à Saint-Georges. Récemment, la rue du Carré-Pâtissier a été fermée au niveau de la Coulée verte, pour favoriser le déplacement des piétons et cyclistes qui l'empruntent. Prochainement, il s'agira d'engager les travaux relatifs au prolongement du cheminement le long du Boulevard de Montois et son raccordement sur le chemin de Bréandes. Des aménagements financés à hauteur de 80 % par l'État, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Le projet d'aménagement de ce tronçon, qui passera par la rue de Celle à Saint-Georges-sur-Baulche, a fait l'objet d'une concertation avec les riverains et la commune concernée en octobre dernier. Concrètement, l'étude envisage la création d'une zone de rencontre (limitée à 20km/h). Ceci implique la modification du sens de circulation de la rue de Celle, qui passera en sens

unique dans le sens rue des Bréandes-rue de la Tour. Afin d'y limiter la vitesse de circulation actuelle, il est prévu de casser l'aspect linéaire de la rue. Des ralentisseurs seront réalisés, en entrée et sortie de rue, et des chicanes, matérialisées au sol par différentes couleurs de revêtements, délimiteront les places de stationnement, complétées de mobilier en bois mobile. Deux fosses d'arbres seront aussi ajoutées, en entrée de rue. Elles permettront aux automobilistes de comprendre qu'ils s'engagent dans une zone donnant priorité aux cyclistes et aux piétons. En sortie de rue, un revêtement de couleur spécifique sera réalisé pour que les usagers trouvent naturellement le cheminement de la Coulée Verte, en direction du boulevard de Montois, via la rue des Bréandes.

Le projet s'achèvera en 2021, par la liaison entre le chemin de Bréandes et la rue de la Tour. •

Calendrier respecté pour le chantier place St-Germain

Les travaux suivent leur cours place Saint-Germain. Courant octobre, l'ensemble des différents espaces qui composeront à terme la nouvelle place avaient été délimités.

En novembre, les entreprises se sont attelées aux revêtements des sols.

Ce mois-ci, il s'agira d'engager les finitions : plantations, aménagement des espaces verts, installation du mobilier urbain, création du square, délimitation des places de stationnement...

La vélo-route se prolonge

L'aménagement de la véloroute entre Auxerre et Vaux est en passe de s'achever entre le chemin de halage et le Chemin de Poiry. Au programme : élargissement du trottoir existant, pour une mise aux normes d'accessibilité, sécurisation de la voie par la mise en place de chicanes, prolongement de la véloroute avec intégration sur cette portion d'un itinéraire cyclable bi-directionnel. Une chaussée destinée aux circulations douces, appelée « chaudiou », a été aménagée. Elle partage la chaussée entre les différents usagers de la route, en privilégiant la circulation des cyclistes grâce à un marquage au sol spécifique. A noter que la circulation dans cette zone reste maintenue en double sens mais elle est désormais limitée à 30km/h. Coût total : 103 000 €.

POURSUITE DE L'ÉLAGAGE

L'élagage d'arbres se poursuit courant décembre, sur le territoire de la ville d'Auxerre et ses hameaux. En novembre déjà, 472 arbres ont été taillés en rideau (avenues Yver, Pierre de Courtenay, Pierre-Larousse, Haussmann, des Clairions et Charles-de-Gaulle) soit pour l'essentiel la 2^{ème} ceinture de boulevards.

D'ici fin janvier, 712 arbres seront aussi taillés, en tête de chat, le long des grandes avenues et rues d'Auxerre.

Dans le cadre de ces opérations, qui revêtent un intérêt sécuritaire mais aussi esthétique, la circulation pourra être ponctuellement perturbée sur les voies publiques.

UNE ZONE 30 SUR LE CHEMIN DE HALAGE

Afin de trouver un meilleur équilibre entre la circulation automobile et les modes de déplacement doux, une zone 30 a été mise en place sur le chemin de halage, dans sa partie comprise entre la rue de la Maladière et la rue du Colonel-Rozanoff. Désormais, la circulation s'effectue en sens unique dans cette zone.

RÉFECTION DES ALLÉES DU CIMETIÈRE SAINT-AMÂTRE

600 m² d'allées du cimetière Saint-Amâtre vont être reprises en enrobé. Cette réfection vise à remettre à niveau les cheminements existants, notamment pour faciliter la circulation des personnes et plus particulièrement celles à mobilité réduite.

TRAVAUX SUR LE PARKING DE LA NOUE

La circulation sera perturbée sur le parking de la Noue, jusqu'au 11 décembre, en raison de la pose de dispositifs de contrôle d'accès sur le site.

REMPACEMENT DE CONDUITE ET BRANCHEMENTS GAZ

La rue Louis-Blériot, la rue Roland-Garros et la rue Louis-Breguet (dans sa partie comprise entre la rue Louis-Blériot et la rue Maryse-Bastié) seront fermées à la circulation et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, jusqu'au 18 décembre.



⬇️ DES MASQUES POUR TOUS LES ÉCOLIERS

Depuis fin octobre, le gouvernement a rendu obligatoire le port du masque dans les établissements scolaires pour tous les élèves à partir de 6 ans.

C'est dans ce contexte, et afin d'apporter son aide aux familles, que la ville d'Auxerre a décidé de fournir à chaque enfant, plusieurs masques. La distribution dans les écoles publiques s'est déroulée en deux temps : 20 masques chirurgicaux par élève, puis

deux masques réutilisables de catégorie 1 (avec une filtration de 97%) en coton bio, lavables jusqu'à 60 fois. Parallèlement, deux masques lavables par élève ont aussi été distribués dans les écoles privées d'Auxerre.

Cette dotation de la Ville devra être complétée par les familles elles-mêmes pour l'achat de masques supplémentaires. A savoir, les masques ne doivent pas être portés plus de quatre heures.

Les zones masquées

Pour rappel, toute personne de onze ans et plus doit porter le masque aux abords immédiats des établissements scolaires du premier, du second degré et des centres de formation et d'apprentissage. Désormais cette mesure s'appliquera également aux arrêts de desserte et des bus scolaires sur l'ensemble du département de l'Yonne, de 7h30 à 18h. Dans l'ensemble du centre-ville d'Auxerre (liste du périmètre concerné dans la rubrique Actualités du site de la ville Auxerre.fr), toute personne de onze ans et plus est tenue de porter un masque de protection, de 8h à 21h.

Dépistages express

Il est désormais possible, pour les professionnels de santé, médecins, infirmiers et pharmaciens, d'organiser des dépistages de la COVID-19 à l'aide de tests antigéniques hors cabinets ou hors officines après déclaration auprès de la préfecture. Il s'agit d'un prélèvement par voie nasale, et le résultat est disponible en 15 à 30 minutes. Les tests antigéniques sont prioritairement réservés aux personnes symptomatiques et sont remboursés à 100% par la sécurité sociale.

+ D'INFOS : Site Internet de la préfecture de l'Yonne : www.yonne.gouv.fr

⬆️ La vie culturelle reprend doucement

Depuis le 1^{er} décembre, la bibliothèque Jacques-Lacarrière a ouvert ses espaces jeunesse, images et sons. Le "prêt à emporter" mis en place au premier confinement reste possible : réservez vos livres, retirez votre commande et rappelez les anciens. Des prêts surprises vous sont aussi proposés. Depuis peu, la bibliothèque vous propose des livres numériques à télécharger. Ils sont consultables sur PC, liseuse, tablette et smartphone. Il y en a pour tous les goûts : policiers, science-fiction, essais, documentaires... La bibliothèque Sainte-Geneviève ouvrira quant à elle ses portes à partir du 2 décembre. Vous pouvez consulter les jours et horaires d'ouverture sur www.bm-auxerre.fr.

L'abbaye Saint-Germain, la Micro-Folie et l'artothèque seront accessibles au public à partir du 16 décembre. Le Muséum, à partir du 20 décembre. A noter que le Conservatoire et l'école des beaux-arts restent fermés pour le moment.

Le Silex est fermé au public. Jusqu'à mi-janvier, seules les résidences de groupes locaux ou de tournages de clips auront accès au bâtiment. Il est prévu une réouverture au public, à partir de la deuxième quinzaine du mois de janvier.

Pour les adeptes de cinéma, il vous faudra patienter encore un peu. La réouverture des salles est normalement prévue au 15 décembre.

➔ LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES EST ACTIVÉ

Le registre nominatif des personnes fragiles et isolées vient d'être activé. En cette période hivernale, mais aussi dans le contexte de reprise épidémique actuel, une attention du CCAS d'Auxerre est portée aux personnes inscrites sur ce registre. Elles sont systématiquement contactées afin de bénéficier de conseils et d'assistance.

Peuvent encore s'inscrire :

- les personnes âgées de 60 ans et inaptes au travail
- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les personnes adultes handicapées (AAH, PCH, carte mobilité inclusion, reconnaissance travailleur handicapé, pension d'invalidité)

Les demandes d'inscription se font auprès du centre d'actions sociales, qui contactera les usagers inscrits sur ce registre.

+ D'INFOS : CCAS 24 rue Paul-Armandot ou par mail à : direction@ccas-auxerre.com

UN CONSEIL MUNICIPAL PRESQUE NORMAL

A l'heure où le "restez chez soi" est de mise, les instances se sont elles aussi adaptées. Comme pour ce dernier conseil municipal du 16 novembre, où le maire et les élus se sont retrouvés en visio-conférence. Le système utilisé "Cisco Webex", a permis une bonne gestion dans la prise de parole des participants, ainsi qu'une facilité dans la gestion du recueil des votes.

Ce conseil municipal a ainsi pu être retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la ville d'Auxerre. Pour le voir et le revoir, il reste disponible en replay.

LA RÉOUVERTURE DES COMMERCES ET LE STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE

Depuis l'annonce de la réouverture des commerces non essentiels au 28 novembre et afin de fluidifier la circulation en centre-ville, le stationnement est payant. Les deux heures gratuites sont désormais en vigueur. Pour rappel, il est possible de régler ou de prolonger son stationnement avec l'application Flowbird, téléchargeable sur l'Apple store et Google Play.

L'ACCÈS AUX MARCHÉS

Depuis le 29 novembre dernier, la partie non-alimentaire des marchés est à nouveau ouverte. Le marché de l'Arquebuse est aménagé avec un fléchage au sol, et des points de gel hydroalcoolique sont à disposition. Du film alimentaire est en place sur les marchandises sur le marché de Sainte-Geneviève.



↑ SE RENDRE EN DÉCHÈTERIES SUR RENDEZ-VOUS

En raison des contraintes sanitaires et pour limiter le nombre de personnes, les sept déchèteries de l'auxerrois sont désormais accessibles sur rendez-vous. Pour réserver un créneau, les usagers, munis de la plaque d'immatriculation de leur véhicule, peuvent appeler le 0800 89 20 00 (numéro vert) ou choisir un horaire directement sur le site de l'agglomération www.agglo-auxerrois.fr (lire page 12).

+D'INFOS : fonctionnement et heures d'ouvertures des déchèteries sur le site internet de l'agglomération, www.agglo-auxerrois.fr



Un numéro vert et une application à disposition

Les personnes isolées peuvent appeler le numéro national d'information sur la Covid-19 : 0 800 130 000. Celui-ci renvoie, en cas de situation de fragilité ou de détresse, vers une plateforme d'écoute de la Croix-Rouge. Les personnes âgées de plus de 50 ans en situation d'isolement peuvent se voir redirigées vers la ligne d'écoute spécialisée Solitud'Ecoute : 0 800 47 4788. Lancée par le gouvernement en octobre dernier, l'application "Tous anti-covid" est gratuite et téléchargeable via l'Apple store et Google play. Elle vise à casser la chaîne de transmission de la Covid-19. Une personne ayant été testée positive peut en informer les personnes qu'elle aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité.

+ D'INFOS : Consultez le site d'informations du gouvernement à l'adresse suivante : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS POUR LES VACANCES

Les centres de loisirs devraient être autorisés à ouvrir pendant les vacances de Noël. Attention néanmoins, l'ouverture pendant ces vacances reste conditionnée par les décisions gouvernementales du 15 décembre prochain, en lien avec le contexte sanitaire. Ainsi, seront ouverts : le centre de loisirs "La Maison des enfants" du lundi 21 au jeudi 31 décembre et le centre de loisirs Sainte-Geneviève, du lundi 28 au jeudi 31 décembre. Exceptionnellement, ils fermeront à 16h les jeudis 24 et 31 décembre.

Pour tout renseignement, appeler le service des centres de loisirs et de la réussite éducative au 03 86 72 44 46.

Les deux centres de loisirs associatifs d'Auxerre devraient également être ouverts : le centre de loisirs de Laborde/ PLPB ouvert les deux semaines (sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier), contact : 09 54 30 06 58 / 07 83 12 99 63 ; le centre de loisirs Les Gullis Vert, ouvert les 21, 22, 23, 28, 29, et 30 décembre, contact : 03 86 72 09 78.

Toutes ces informations ont été mises à jour le 27/11/2020. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales. La liste des services ouverts/fermés est disponible à l'accueil de l'annexe de la mairie et dans les espaces d'accueil et d'animations.



DES CHÈQUES CADEAUX POUR LES AUXERROIS DE 69 ANS ET PLUS

D'ordinaire, un repas de l'amitié avec des animations ou un colis est proposé par la ville d'Auxerre aux personnes de 69 ans et plus pour les fêtes de fin d'année. Cependant, cette année, avec la crise sanitaire, ces actions ne peuvent voir le jour. A la place, des chèques cadeaux de 25€, à consommer dans les commerces locaux, seront attribués, sur demande, aux seniors résidant à Auxerre. Un bon moyen d'allier la politique senior de la Ville et la relance économique des commerces de proximité. Le budget alloué, par la ville d'Auxerre, à cette opération est de 150 000€.

Comment demander mon chèque cadeau ?

Toute personne de 69 ans et plus, résidant à Auxerre, ou ses hameaux, pourra demander son chèque cadeau de 25€. La demande devra être réalisée entre le 1^{er} et le 18 décembre en appelant le 03 86 72 48 88, aux horaires suivants : de 9h à 12h et de 14h à 17h. Durant votre appel, un agent de la ville vous demandera votre nom, prénom, votre numéro de téléphone, ainsi que votre date de naissance pour vérifier votre éligibilité. Un rendez-vous vous sera donné entre le 11 et le 30 janvier 2021 afin de venir récupérer votre chèque dans l'équipement de quartier le plus proche de chez vous. Au total, 10 personnes seront mobilisées pour répondre à vos appels. Malgré cela, le numéro peut tout de même être saturé à différents moments de la journée, n'hésitez pas à rappeler plus tard. Vous serez éligible quelle que soit la date de votre demande.

Comment récupérer mon chèque cadeau ?

Lors de votre appel, un rendez-vous vous sera fixé entre le 11 et 30 janvier 2021 afin de venir récupérer votre chèque dans l'équipement de quartier le plus proche de chez vous. Il sera nécessaire que vous veniez à ce rendez-vous avec une pièce

d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Une pochette, contenant les explications d'utilisation du chèque, ainsi que la liste des commerces partenaires vous sera également remise. A la fin du rendez-vous, un document devra être signé par vos soins afin de confirmer la remise de votre chèque. Attention, votre chèque cadeau ne pourra vous être remis que pendant votre rendez-vous, il est donc inutile de vous rendre dans votre équipement de quartier à un autre moment. Toutes les mesures de sécurité, ainsi que les gestes barrières seront mis en place lors de votre venue.

Je ne peux pas me déplacer, comment faire ?

Dans le cas où vous ne pourriez pas venir récupérer votre chèque cadeau, un tiers de confiance peut être indiqué lors de votre appel pour le récupérer à votre place. Lors du rendez-vous, il devra alors présenter sa pièce d'identité, ainsi que la vôtre et votre justificatif de domicile.

Il est toutefois à noter, que le tiers de confiance ne peut appeler seul pour effectuer la demande de chèque, le bénéficiaire devra être à minima à côté, s'il ne peut le faire seul. •

Des chèques à consommer dans les commerces partenaires de la ville d'Auxerre

Actuellement, près de 90 commerces auxerrois se sont manifestés pour participer à l'opération. Vous pourrez ainsi vous rendre chez eux pour consommer votre chèque de 25€. A savoir que celui-ci est sécable, il peut donc être utilisé en plusieurs fois et chez différents commerçants. La liste des boutiques partenaires vous sera remise en papier lors de la récupération de votre chèque. Une version web sera également disponible sur le site de la ville d'Auxerre. Pour payer dans le commerce partenaire, rien de plus simple. A la place de régler en liquide, ou en carte vos consommations, remettez votre chèque au commerçant. Il ne débitera du chèque que le montant à régler. A savoir que lors de votre premier achat, un code à 4 chiffres vous sera demandé. Il s'agit d'un code que vous choisirez. Ce code vous sera également redemandé lors de vos achats suivants afin de sécuriser au maximum vos paiements.



Vous êtes commerçant et vous souhaitez être référencé comme commerce partenaire ?

Tous les commerçants de proximité* de la ville d'Auxerre peuvent être référencés comme commerce partenaire et ainsi accepter les chèques cadeaux. Il est cependant nécessaire de s'inscrire sur la plateforme de notre prestataire de chèque cadeaux, *Beegift*, pour pouvoir encaisser un chèque. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Maud Dussol, chargée de mission commerce à la Communauté de l'Auxerrois, qui vous expliquera les démarches à effectuer.

*Sont exclus les succursales et hypermarchés

+D'INFOS : Maud Dussol, m.dussol@agglo-auxerrois.fr ou 03 86 72 20 79

Cette opération est l'opportunité de faire connaître les artisans et commerçants de proximité, elle favorise les nouvelles rencontres !

Mme Michelin,
gérante de Unis Vers l'Art à Auxerre

RENFORCER LE PILIER QU'EST LE SPORT

Au-delà des médailles et des podiums, les Auxerrois ont conscience que leur ville est active et sportive. Le label décerné récemment par la ministre des sports ne fait que confirmer cette réalité.

Auxerre possède en effet des infrastructures à la hauteur de l'ambition que nous portons pour la vie sportive locale. Elle est forte de ses très nombreux clubs et de ses 8000 licencié(e)s. Son image de ville dynamique repose sur le succès et les résultats de ses clubs tout autant que sur l'appétit de ses habitants pour la pratique des loisirs qui permettent de se bouger, de prendre du plaisir, de se retrouver ou se soigner grâce à l'exercice physique.

Mais nous traversons une période si singulière que même ce pilier de notre cité est menacé. Alors nous avons décidé d'épauler les clubs et leurs dirigeants. D'abord en maintenant les subventions et en accompagnant tous les clubs, individuellement, pour mieux répondre à la spécificité de leur situation.

Nous travaillons également à la création d'une journée de promotion qui débouchera sur la découverte de toutes les activités sportives ainsi que la mise en service d'une carte « accès sports » qui permettra aux Auxerrois de s'essayer, gratuitement, aux sports de leur choix.

Enfin, comme nous sommes persuadés que le sport est un important élément de l'attractivité de notre ville et de notre territoire nous espérons que la démarche que nous avons entamée pour devenir « terre des Jeux olympiques de 2024 » recevra un accueil favorable des différentes autorités.

Hisham El Mehdi,
Adjoint au maire en charge des sports.

LA LAÏCITÉ POUR LE VIVRE ENSEMBLE

La France traverse une période sombre avec deux attentats commis par des extrémistes. Par leurs actes lâches, ces terroristes ont attaqué des personnes qui ont une autre croyance qu'eux et un professeur qui enseignait la liberté de conscience et d'expression et la laïcité qui sont des piliers de notre république. Nous nous devons de rester solidaires et défendre ardemment nos valeurs: Liberté- Égalité – Fraternité-Laïcité.

La laïcité, trop souvent prise pour une contrainte, doit être mieux expliquée. Elle donne la liberté à chacun de croire ou ne pas croire en la religion de son choix. Elle garantit à tous la liberté de croire et de pratiquer sa religion dans son domaine privé.

La municipalité a un rôle important pour promouvoir cette laïcité. Nous proposons de mettre en place des ateliers au sein des écoles, des maisons de quartier et des centres aérés pour nos jeunes afin de leur expliquer la laïcité et le vivre ensemble. Nous proposons également la création d'un Conseil de la laïcité et du vivre ensemble municipal. Ce conseil aura pour mission de faire vivre la

laïcité dans la cité et de faciliter les échanges entre les différentes communautés religieuses et spirituelles.

La Charte de la laïcité municipale de 2016, qui encadre les relations avec les associations, doit continuer à s'appliquer et sûrement être complétée. Cette charte doit continuer à être affichée dans toutes les structures recevant du public .

L'ensemble de ce travail permettra à chacun de trouver sa place et de faire société..

Les élu.e.s du groupe « L'Assurance d'une transition sereine »
Mani Cambefort, Mathieu Debain, Sophie Fèvre, Rémi Méline,
Maud Navarre, Maryvonne Raphat, Farah Ziani.

UN BUDGET D'AUSTÉRITÉ INADAPTÉ AU TEMPS DE CRISE

CARTON ROUGE pour exprimer notre opposition au budget 2021 présenté par l'équipe municipale. Un budget d'austérité. Une politique droitière d'étranglement sans imagination. Nous pensons qu'une autre orientation est possible. Dans ce contexte de crise économique, écologique et sociale, la Ville doit mener une politique incitative: les dépenses publiques de biens d'équipement alimentent les carnets de commande de l'économie locale. La rénovation énergétique des bâtiments est un exemple de plan de relance que pourrait accompagner l'État et la Région. Un exemple d'investissement d'avenir, écologique et durable.

CARTON JAUNE pour exprimer notre colère devant les hésitations du maire à prendre en compte les besoins des habitants dans cette crise sanitaire et sociale. Questionné lors du dernier conseil municipal sur les actions mises en place en faveur des habitants d'Auxerre les plus vulnérables, Crescent Marault a répondu : « c'est le rôle du

CCAS, je ne connais pas exactement ce qui se passe dans ce CCAS... Nous allons essayer d'ajuster les missions du CCAS... ». Cette crise est inédite et brutale, elle fait basculer en quelques mois, une partie de nos concitoyens dans la pauvreté. **Dans un premier temps, il faut répondre à la détresse économique et sociale**, c'est une urgence absolue. Le budget projeté du CCAS correspond aux missions ordinaires; pour répondre à la crise sociale, il faut un budget adapté. Il faut prioriser les besoins. Dans le plus long terme, **il faut que les investissements répondent prioritairement aux besoins des habitants et qu'ils permettent d'éviter d'autres crises.** A Auxerre, il serait urgent de créer des centres de santé pour que faciliter l'accès aux soins. Il serait profitable aux auxerrois d'investir dans l'isolation des logements, dans la création des jardins partagés, de recycleries, de bibliothèques d'objets, d'aide aux écoles... Exemples de réponses qui permettraient aux habitants de réduire leurs factures énergétiques, alimentaires et d'équipement ; et vivre mieux.

Denis Roycourt et Florence Loury, Auxerre Ecologie



➔ LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS ET LA VILLE D'AUXERRE SOUTIENNENT LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

L'épidémie de la Covid-19 a fait subir et fait toujours subir aux entreprises de nombreux dommages. Afin de les aider, la Communauté de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre offrent différentes aides.

D'un côté, la Communauté de l'Auxerrois s'est unie à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour proposer le Fonds régional des territoires (FRT) et le Fonds d'avance remboursable (FARCT). Quant à la ville d'Auxerre, une aide personnelle est mise en place par le CCAS afin d'aider les commerçants et chefs d'entreprises en difficulté.

Une aide de première nécessité mise en place par le CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville d'Auxerre a mis en place une aide personnelle de première nécessité pour les commerçants et chefs d'entreprises, habitant à Auxerre, impactés économiquement et/ou socialement par la crise sanitaire. Pour chaque demande, un entretien sera réalisé afin de comprendre précisément les difficultés du demandeur. L'aide est d'un montant de 500€ maximum par foyer. Elle sera attribuée en fonction de la gravité de la situation, de la composition familiale et des ressources du commerçant, chef d'entreprise.

+ D'INFOS : Contactez le service développement économique au 03 86 72 20 79 pour prendre un rendez-vous. Le rendez-vous sera réalisé conjointement avec un travailleur social du CCAS.

Obtenez un prêt à taux zéro sans garantie personnelle

Le Fonds régional d'avance remboursable (FARCT) permet aux entreprises de moins de 20 salariés d'obtenir un prêt à taux zéro, sans garantie personnelle. L'étalement du prêt se fait sur 7 ans, avec un différé possible de deux ans.

+ D'INFOS : Pour toute demande, remplissez le formulaire sur www.initiative-bourgognefranche-comte.fr, rubrique FARCT.

Un Fonds pour soutenir les investissements et la trésorerie

Le Fonds régional des territoires (FRT) a pour objectif d'accompagner les entreprises locales dans leur reprise d'activité. Pour cela, le Fonds soutient les dépenses d'investissement matériel ou immatériel, ainsi que la trésorerie des entreprises impactées par la Covid-19.

Les entreprises concernées sont celles disposant de moins de 10 salariés et ayant leur siège social sur une des 29 communes de l'agglomération auxerroise. Le montant de l'aide octroyée est plafonné à 10 000 €.

+ D'INFOS : Pour toute demande de subvention, rendez-vous sur www.agglo-auxerrois.fr, rubrique "Covid-19 : Aides économiques" et remplissez le formulaire de demande.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR CES AIDES ?

Contactez Maud Dussol, Chargée de mission commerce à la Communauté de l'Auxerrois.

Téléphone :
03 86 72 20 79 ou 06 09 68 95 01

E-mail :
m.dussol@agglo-auxerrois.fr

D'AUTRES AIDES ÉGALEMENT DISPONIBLES

Face à cette crise sanitaire sans précédent, tous les acteurs du monde économique se mobilisent pour accompagner et aider les entreprises.

CCI DE L'YONNE

- L'adresse mail covid19@yonne.cci.fr est de nouveau active. Un conseiller est disponible pour répondre à toutes questions.

- Une plateforme référençant les commerces fermés mais disponibles en click-and-collect, en vente à emporter ou en livraison est dorénavant disponible : mon-commerce-ouvert.fr

CHAMBRE

D'AGRICULTURE

- Une plateforme dédiée à la consommation locale a été mise en place lors du dernier confinement : jveuxdulocal89.fr

CHAMBRE DES MÉTIERS

ET DE L'ARTISANAT

- Un autodiagnostic est proposé pour évaluer votre situation numérique sur le site www.autodiag-num.artisanat.fr

- Une carte interactive référençant les entreprises artisanales ouvertes est disponible sur www.artisanat-bfc.fr

N'hésitez pas également à vous rendre sur les sites :

- Du ministère de l'économie, des finances et de la relance
- De la Région Bourgogne-Franche-Comté
- De la CCI France

Ces sites regorgent d'aides potentielles pour les entreprises.

La Communauté d'Agglomération et la Ville d'Auxerre soutiennent les entrepreneurs face à la crise

La COVID-19 représente bien sûr un drame sanitaire pour notre pays et a engendré un véritable drame économique et humain pour nombre de nos entreprises, en particulier les TPE (toutes petites entreprises) et les commerces de proximité considérés comme non essentiels, qui ont été condamnés à un arrêt d'activité.

Dans ce contexte, les élus de la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, en lien avec la Région Bourgogne Franche-Comté et en complément des mesures prises par l'État ont voté la proposition de deux aides distinctes concrètes aux entrepreneurs :

- Le FRT pour financer du fonctionnement ou de l'investissement pour les entreprises de moins de 10 salariés, aide plafonnée à 10 000 €
- le FARCT pour de l'avance en trésorerie permet aux entreprises de moins de 20 salariés d'obtenir un prêt à taux zéro, sans garantie personnelle.

L'étalement du prêt se fait sur 7 ans, avec un différé possible de 2 ans.

Le CCAS de la Ville d'Auxerre est lui aussi mobilisé pour également répondre aux demandes d'urgence des chefs d'entreprises et commerçants en difficulté avec une aide de première nécessité plafonnée à 500 €. Des permanences téléphoniques ou physiques leur sont proposées pour apporter toutes les informations qui peuvent leur être utiles et portées par d'autres acteurs institutionnels et chambres consulaires. Enfin une opération chèques cadeaux pour les séniors va être lancée pour un montant de 150 000 € : en janvier 2021, 25 € vont être offerts par bénéficiaire de + 69 ans à consommer dans les commerces locaux partenaires. Un travail sur une réponse digitalisée des commerces est aussi en réflexion pour apporter un chiffre d'affaires complémentaire et une meilleure visibilité pour répondre aux besoins des consommateurs d'aujourd'hui et de demain. Contact : Maud Dussol, chargée de mission commerce à la Communauté de l'Auxerrois au 03.86.72.20.79 ou à m.dussol@agglo-auxerrois.fr

Isabelle Joaquina et Emmanuelle Miredin, Conseillères communautaires

Pôle environnemental : que devient le versant pédagogique ?

Le Président Crescent Marault a présenté sa vision du projet de pôle environnemental aux élus de l'agglomération lors de la commission générale du 9 novembre dernier.

Nous, les élus du groupe l'assurance d'une transition sereine, sommes satisfaits de constater que le président a enfin un projet pour cet équipement qui a coûté presque 5 millions d'euros au total (dont 3,4 millions d'euros à la charge de l'agglomération, une fois les subventions déduites). Pourtant, nous restons dubitatifs quant à l'orientation choisie. Il est prévu d'en faire un espace exclusivement réservé à des entreprises. Et ceci, dans une volonté de réduire les coûts de la structure et de la rentabiliser. Les entreprises ciblées pour s'installer seront des entreprises extérieures au territoire auxerrois.

Or, cet équipement devrait profiter en premier lieu aux habitants de notre territoire. Ce devrait être un espace ouvert au grand public, destiné à accueillir grands et moins grands (des classes d'élèves par exemple) pour les informer sur le développement durable.

Le projet initial faisait du pôle environnemental un lieu d'information, d'échange et de partage. C'est justement ce qui attire les entreprises innovantes : à la recherche d'une autre manière de concevoir leur travail, en relation directe et au contact avec le grand public. Ce sera difficile dans la nouvelle version du projet où les espaces communs ont été diminués au profit des bureaux individuels.

Le pôle environnemental risque donc de se limiter à un incubateur d'entreprises où les entrepreneurs resteront entre eux. Au final, peu de retombées pour les Auxerroises et les Auxerrois qui ont pourtant financé et demandent des actions promouvant le développement durable.

Les élus du groupe l'Assurance d'une transition sereine

Maud Navarre, Mani Cambefort, Mathieu Debain, Sophie Fèvre, Rémi Meline, Maryvonne Raphat et Farah Ziani.

Non à la destruction du parc naturel urbain des Piédalloues

Suite au dernier conseil municipal, la Ville d'Auxerre a manifesté son intérêt pour accueillir le futur conservatoire national de la presse. Nous sommes favorables à ce dossier mais nous ne sommes pas d'accord avec le lieu retenu pour accueillir ce bâtiment et nous sommes très inquiets que l'équipe municipale fasse le choix de sacrifier un espace naturel protégé. En octobre 2011, cette parcelle a été aménagée en parc naturel urbain en accord avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le Schéma National de la Biodiversité. Ce lieu est devenu le poumon vert des habitants du quartier, un espace de détente et de découverte de la nature pour les promeneurs. La LPO y a installé un refuge pour les oiseaux. C'est surtout un réservoir de biodiversité qui fournit des abris pour la flore et la faune et offre des corridors aux espèces sauvages, comme la loi l'exige. Cet espace est aussi un outil de lutte contre les îlots de chaleur, absorbe des gaz à effet de serre, aide à la purification de l'eau qui s'y infiltre et de l'air. Il est donc impératif de protéger cet espace d'un défrichement massif. Contrairement à ses promesses de campagne électorale contre l'artificialisation des terres, l'équipe de Crescent Marault n'a pas saisi l'importance de l'écologie et des espaces verts pour la qualité de vie des habitants. Nous serons au côté des habitants des Piédalloues, des Auxerrois et des associations de défense de l'environnement pour préserver ces espaces naturels comme 66% des Français qui déclarent dans une récente enquête voir dans l'environnement une « priorité » de l'action municipale. Nous appelons de nos vœux que M. Marault prenne conscience de cette urgence écologique et agisse au plus vite et le plus efficacement possible à l'échelle de notre agglomération.

Denis Roycourt et Florence Loury, Auxerre Écologie



communauté de l'auxerrois

Pour les fêtes, j'achète auxerrois

**Soutenons
les commerces
locaux !**



www.agglo-auxerrois.fr